Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251215-DCC25_114-DE

Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 –

ACCESSIBILITE

DCC25-114

OBJET : RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE L'ACCESSIBILITÉ (CIA) – ANNÉE 2024

Monsieur Joseph GESLIN, Vice-président en charge des Travaux, présente le rapport suivant :

Par une délibération du Conseil communautaire du 24 juin 2008 (DCC08-46), Roche aux Fées Communauté a créé une Commission Intercommunale de l'Accessibilité (CIA).

Cette commission, présidée par le Président de la Communauté de communes, est composée de 3 collèges :

- un collège d'élus,
- un collège de représentants des personnes en situation de handicap,
- et un collège d'usagers.

Elle a notamment pour mission de présenter un rapport annuel au Conseil communautaire comportant toutes les propositions de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant.

La CIA, réunie le 20 novembre 2025, a élaboré son rapport annuel pour l'année 2024 (cf. annexe). Il présente la composition, le fonctionnement et l'activité de la CIA, à savoir :

- Les travaux de mise en accessibilité réalisés par les communes ;
- Un recensement des logements accessibles dans les parcs des bailleurs sociaux du territoire ;
- Le bilan des Ad'Ap (Agenda de mise en accessibilité programmée) déposés sur le territoire de Roche aux Fées Communauté.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2143-3,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'avis favorable de la CIA réunie le 20 novembre 2025,

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251215-DCC25_114-DE

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Le Conseil communautaire :

- *Prend acte du rapport annuel 2024 de la Commission Intercommunale de l'Accessibilité (CIA) et de déclarer que ce rapport n'appelle ni observation, ni réserve ;*
- *Décide de notifier ce rapport :*
    - *à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,*
    - *à Monsieur Le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,*
    - *au Président du Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie,*
    - *et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.*
- *Décide mettre ce rapport à la disposition du public au siège de Roche aux Fées Communauté.*

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500634-20251215-DCC25_114-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 1er décembre, s'est réuni le 9 décembre 2025 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME ANNE RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, MME Isabelle CEZE, M Dominique CORNILLAUD, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER

Etaient excusés :

AMANLIS	M Loïc GODET
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE *(donne pouvoir à M Luc GALLARD)*
ESSE	MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE *(donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE)* M François GOISET *(donne pouvoir à Mme Anne JOULAIN)* M Jonathan HOUILLOT *(donne pouvoir à Mme Thérèse MOREAU)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD *(donne pouvoir à Mme Véronique BREMOND)* M Alain MALOEUVRE *(donne pouvoir à M Patrick HENRY)*
RETIERS	MME Annick PERON M Thierry RESTIF *(donne pouvoir à Mme Véronique RUPIN)*
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD
THOURIE	M Cédric DANIEL *(donne pouvoir à M Daniel BORDIER)*

PROPOSITION ACTEE PAR LE CONSEIL (28 présents / 9 pouvoirs)

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Luc Gallard
Date : 12/12/2025
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance,

Signé par : Patrick HENRY
Date : 13/12/2025
Qualité : VP HENRY P - Secrétaire de Séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Patl